

FSE

Fonds Social Européen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail et de l'Emploi

Le Fonds social européen
investit dans votre avenir





Le FSE

- Instauré en 1957 afin d'améliorer les perspectives de travail au sein de la Communauté en promouvant l'emploi et en renforçant la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs.
- L'objectif est de réduire les écarts de richesse et de niveaux de vie entre les États membres de l'UE et leurs régions, et par voie de conséquence de promouvoir la cohésion économique et sociale à travers la **promotion de l'emploi** au sein de l'UE.



Le FSE

- Soutient l'emploi et aide les personnes à parfaire leur formation et leurs compétences afin d'améliorer leurs perspectives professionnelles.
- Intégration dans la stratégie Europe 2020 pour laquelle le FSE est une composante clé.
- Environ 75 milliards d'euros investis sur la période 2007 – 2013 au niveau européen, soit environ 10% du budget total de l'Union Européenne.



Le FSE au Luxembourg

Les principaux objectifs du programme opérationnel luxembourgeois de financement du FSE sont repris dans les 3 domaines d'intervention (ou axes) :

1. Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail ;
2. Augmenter l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises ;
3. Renforcer le capital humain ;



Le FSE au Luxembourg

L'axe 1 vise à « Améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail » grâce aux objectifs spécifiques suivants : augmenter les taux d'emploi, faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail et activer les catégories de personnes très éloignées du marché du travail.



Le FSE au Luxembourg

L'axe 2 a comme objectif l'Augmentation de l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises en soutenant des opérations tendant à améliorer la gestion anticipative des changements économiques, à adapter les compétences et connaissances des salariés aux besoins du marché du travail et à soutenir des mécanismes innovants de transition de carrière.



Le FSE au Luxembourg

L'axe 3 tend à « Renforcer le capital humain » grâce aux objectifs spécifiques suivants : rapprocher les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises notamment dans les domaines de l'innovation et de la recherche, moderniser l'organisation et les conditions de travail et action des partenaires sociaux.



Le FSE au Luxembourg

- Le plan financier pour le FSE au Luxembourg pour la période 2007-2013 est de **50.487.332 €** dont :
 - 19.387.136 € pour l'axe 1.
 - 19.387.136 € pour l'axe 2.
 - 9.693.566 € pour l'axe 3.
- 28 projets à ce jour pour la période 2011-2013.



Organisation du FSE au Luxembourg

Pour assurer une indépendance fonctionnelle, le FSE fait appel à 3 niveaux d'autorité :

- **L'Autorité de gestion**, assurée par le Ministère du Travail et de l'Emploi : sélection des projets, contrôles sur pièces et sur place de 100% des dépenses déclarées à la Commission, paiements.
- **L'Autorité de certification**, assurée par le Ministère des Finances : certification des demandes de paiement avant leur envoi à la Commission.
- **L'Autorité d'audit**, assurée par le Ministère du Trésor et du Budget (IGF) : audit du bon fonctionnement du système.



Exemples de projets FSE mis en œuvre



Réseau d'Etude sur le marché du Travail et de l'Emploi du Luxembourg (RETEL) - *Observatoire de l'emploi*

- >> organiser et animer un travail en réseau des producteurs, analystes et utilisateurs des études sur le marché du travail et de l'emploi au Grand-Duché et plus largement dans le bassin d'emploi du Luxembourg (zones frontalières allemandes, belges et françaises).



Exemples de projets FSE mis en œuvre



- INOVE 2
 - > mise en place d'une structure d'initiation et d'orientation aux emplois verts en faveur des jeunes (*aménagement de jardins, conservation de la nature, maraîchage biologique, réparation d'outillage et de machines agricoles, horticoles et sylvicoles, ...*)
- Bio-Sol 2
 - > collaboration avec une commune qui met à disposition des parcelles ou des jardins délaissés, où seront employés des demandeurs d'emploi résidant de préférence dans cette commune. Les fruits et légumes produits seront consommés directement par la restauration collective publique de la commune. Les excédents sont redistribués à l'échelle régionale.

www.fse.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail et de l'Emploi

Le Fonds social européen
investit dans votre avenir

